

MONOCLE FUND SICAV

Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B189329

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31.12.2021

Gestion et administration	3
Rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé	4
États financiers combinés	7
Notes	9
Rapport d'activité (non audité)	12
Rapport par compartiment	
MONOCLE FUND SICAV - Monocle Fund	13
Informations non auditées	17

Gestion et administration

Siège social

MONOCLE FUND SICAV
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B189329

Conseil d'administration

Charles Monot,
Président, Monocle Asset Management
France

Jean-Bernard Quillon,
Gérant, Agama Advisors
Grand-Duché de Luxembourg

Sandrine Dubois
Directeur indépendant
Grand-Duché de Luxembourg

Société de gestion

Came Global Fund Managers (Luxembourg) S.A. (jusqu'au 30.06.2021)
3, rue Jean Piret
L-2350 Luxembourg

MONOCLE ASSET MANAGEMENT (depuis le 01.07.2021)
15, rue Monsigny
75002 Paris, France

Gestionnaire financier

Thornbridge Investment Management LLP (jusqu'au 30.06.2021)
13, Austin Friars
Londres EC2N 2HE

MONOCLE ASSET MANAGEMENT (depuis le 01.07.2021)
15, rue Monsigny
75002 Paris, France

Banque dépositaire

Credit Suisse (Luxembourg) S.A.
5, rue Jean Monnet
L-2180 Grand-Duché de Luxembourg

**Agent domiciliataire, agent administratif,
agent de transfert et teneur de registre**

Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.
5, rue Jean Monnet
L-2180 Grand-Duché de Luxembourg

Réviseur d'Entreprises Agréé

Grant Thornton Audit & Assurance, S.A.
13, rue de Bitbourg
L-1273 Grand-Duché de Luxembourg

Informations supplémentaires pour les investisseurs qualifiés en Suisse

Représentant en Suisse:
Le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

Agent payeur en Suisse:
L'agent payeur en Suisse est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse.

Aucune souscription ne pourra être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont reçues que sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et du plus récent rapport semestriel.

Les prix d'émission et de rachat sont rendus publics à Luxembourg au siège de la Société.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le prospectus, le prospectus simplifié, les derniers rapports annuels et semestriels (et les changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période relative au rapport) ainsi que des copies des statuts au siège de la Société et à celui des représentants locaux dans les pays où la SICAV est enregistrée.

**Aux actionnaires de
MONOCLE FUND SICAV
5, Rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg**

Grant Thornton Luxembourg

Grant Thornton Audit &
Assurance
Société anonyme
13, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MONOCLE FUND SICAV (le "Fonds") comprenant l'état des actifs nets et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2021 ainsi que l'état des opérations / des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de ses opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (« la loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (« le Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Chartered Accountants & Réviseurs d'Entreprises Agréés

Grant Thornton Audit & Assurance

VAT reg: LU26666925. Registered in Luxembourg. Company number: B183652

Grant Thornton Luxembourg is the Luxembourg member firm of Grant Thornton International Ltd (GTIL).

GTIL and the member firms are not a worldwide partnership. GTIL and each member firm is a separate legal entity. Services are delivered independently by the member firms. GTIL does not provide services to clients. GTIL and its member firms are not agents of, and do not obligate, one another and are not liable for one another's acts or omissions.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de notre audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Fonds ou ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

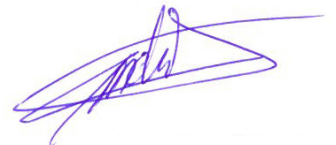
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 avril 2022



Mehdi MANSOURY
Réviseur d'Entreprises Agréé
Grant Thornton Audit & Assurance

État des actifs nets (en EUR)**31.12.2021****Actif**

Portefeuille-titres à la valeur de marché	104.303.048,24
Avoirs en banque	8.085.791,56
Intérêts à recevoir	347.350,44
Charges constatées d'avance	7.994,27
	112.744.184,51

Passif

Provisions pour frais à payer	145.252,80
Moins-value nette non-réalisée sur contrats à terme financiers	950.878,47
	1.096.131,27

Actifs nets **111.648.053,24**

État des opérations / Variations des actifs nets (en EUR)

Pour la période du
01.01.2021 au 31.12.2021

Actifs nets au début de l'exercice	106.649.993,50
Revenus	
Intérêts sur portefeuille-titres (nets)	1.112.658,59
Dividendes (nets)	1.469.830,39
	2.582.488,98
Frais	
Commission de gestion	1.053.096,17
Commission de performance	480,50
Commission de banque dépositaire et droits de garde	58.925,27
Frais d'administration	61.622,48
Frais d'impression et de publication	345,00
Intérêts et commissions bancaires	34.415,80
Frais de révision, de contrôle, d'avocats, du représentant et autres	111.260,99
Taxe d'abonnement	55.066,62
	1.375.212,83
Revenus (pertes) net(te)s	1.207.276,15
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e)	
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur ventes de titres	5.400.104,31
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur contrats à terme financiers	-9.610.017,55
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur change	204.095,48
	-4.005.817,76
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e)	-2.798.541,61
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée	
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur portefeuille-titres	7.934.679,39
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur contrats à terme financiers	-610.462,21
	7.324.217,18
Augmentation (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations	4.525.675,57
Souscriptions / Rachats	
Souscriptions	4.227.963,19
Rachats	-3.755.579,02
	472.384,17
Actifs nets à la fin de l'exercice	111.648.053,24

Généralités

MONOCLE FUND SICAV (ci-après la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois à compartiments multiples constituée à Luxembourg le 4 août 2014 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme.

La SICAV est soumise en particulier aux dispositions de la Partie I de la Loi de 2010, ainsi qu'à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

Les statuts de la SICAV (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial") en date du 29 septembre 2014 et ont été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. Ils peuvent être consultés par voie électronique sur le site du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (www.rcls.lu). Une copie des Statuts est également disponible, sur demande et sans frais, au siège social de la SICAV et consultables sur le site internet www.fundsquare.net.

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189329.

Le siège social de la SICAV est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Toute question concernant la structure générale et la politique suivie par la SICAV doit être adressée à la SICAV, à son siège social.

A la date de ce rapport, un compartiment est disponible aux investisseurs :
- MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund.

Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment

Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le cas échéant de chaque classe/catégorie d'actions de la SICAV est effectué à Luxembourg par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire est déterminée chaque Jour d'Évaluation tel que défini ci-après pour chaque compartiment sur base des derniers cours de clôture, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des avoirs détenus pour le compte du compartiment concerné.

Depuis le 01.07.2021, le compartiment MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund est calculé quotidiennement. Précédemment, il était calculé hebdomadairement.

b) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

(1) les actions/parts d'OPC seront évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible au Jour d'Évaluation, ou non officielle si celle-ci est de date plus récente (sur base dans ce cas d'une valeur nette d'inventaire probable, estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration, ou sur base d'autres sources telles qu'une information du gérant dudit OPC);

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) l'évaluation des valeurs mobilières (i) cotées ou négociées sur un marché réglementé au sens de la Loi modifiée de 2010 ou (ii) négociées sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou (iii) admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou négociées sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (les trois pouvant également être qualifiés de "Marché Réglementé"), est basée sur le dernier cours de clôture connu au Jour d'Évaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Évaluation. Si le dernier cours de clôture connu au Jour d'Évaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

(4) les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

(5) la valeur de liquidation des contrats à terme financiers et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la SICAV ; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable;

(6) les contrats de change à terme sont évalués sur base des taux de change à terme en application au Jour d'Évaluation.

c) Bénéfice / Perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres de chaque compartiment
Les bénéfices ou pertes réalisés sur ventes de titres sont calculés sur la base du coût d'acquisition moyen.

d) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont exprimés dans la devise de référence de chaque compartiment et les états financiers combinés sont établis en EUR.

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis dans cette devise de référence au cours de change en vigueur au jour d'évaluation.

Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis dans cette devise de référence au cours de change en vigueur à la date de survenance.

Les bénéfices ou pertes de change sont enregistrés dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que la devise de référence des différents compartiments est converti dans cette devise de référence au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

Commission de gestion

En rémunération des prestations de gestion et de distribution, est prélevée de la SICAV une commission annuelle au taux de :

Compartiment	Classes d'actions	Taux annuel
MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund	A	0,95%
	B	1,50%
	M	0,95%

Cette commission est payable mensuellement et calculée sur base des actifs nets moyens des compartiments au cours du mois sous revue.

Jusqu'au 30.06.2021, en rémunération de son activité de société de gestion, la Société de Gestion a reçu une quote-part de la commission de gestion et de distribution décrite ci-dessus. Cette quote-part était calculée mensuellement sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire des actifs des différents compartiments de la SICAV pour le mois considéré, au taux maximum de 0.07% par an, avec un minimum de EUR 84.000.

Le solde des commissions de gestion et de distribution était versé au Gestionnaire Financier en rémunération de son activité de gestionnaire financier et pour son activité de distributeur, le distributeur principal recevra une quote-part de la commission de gestion et de distribution, fixée à EUR 500 par mois.

A partir du 01.07.2021, Monocle Asset Management perçoit l'intégralité de la commission de gestion.

Commission de performance

La Société de Gestion recevra, pour chaque classe d'actions, à l'exception de la classe M, du compartiment MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund, dans leur devise respective, une commission de performance annuelle de 10% calculée à partir du dépassement du seuil de 1% + l'indice de référence : Eurozone HICP ex Tobacco, qui est l'indice de référence mesurant l'inflation de la zone Euro.

Les commissions variables versées en totalité au Gestionnaire Financier en fin d'exercice.

Entre deux clôtures la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations. Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil annuel (1% + Eurozone HICP ex Tobacco), et la dernière clôture d'exercice où une commission variable a été versée (ou depuis le lancement de la SICAV). De la sorte les commissions variables suivent le principe du "High Water Mark".

En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variables sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund:

Classe d'action	Devise	Commission de performance	Montant de la commission de performance facturée pour l'année	% sur la VNI de la classe d'actions des commissions de performance pour l'année
A	EUR	10%	479.89	0,00%
B	EUR	10%	0,61	0,00%

La commission de performance facturée au cours de l'exercice clos s'est élevée à 480,50 EUR.

Commission de banque dépositaire et d'agent payeur

En rémunération de son activité de banque dépositaire qu'elle rend à la SICAV, la Banque Dépositaire recevra de la SICAV une commission mensuelle, calculée sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire des actifs des différents compartiments de la SICAV pour le mois considéré, de maximum 0,045% par an, avec un minimum annuel de 25.000 EUR, commission à laquelle s'ajoute les frais de transaction. En outre, toutes dépenses raisonnables et les frais avancés, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les frais de téléphone, télex, fax, transmissions électroniques, et de port encourus par la Banque Dépositaire dans le cadre de ses fonctions ainsi que les frais des correspondants, seront à charge du compartiment concerné de la SICAV. En tant qu'agent payeur, la Banque Dépositaire pourra prélever la commission en usance au Grand-Duché du Luxembourg.

Commissions d'agent domiciliaire, d'agent administratif, d'agent de transfert et teneur de registre

En rémunération de son activité d'agent domiciliaire, d'agent administratif, d'agent de transfert et teneur de registre qu'elle rend à la SICAV, l'Administration Centrale recevra de la SICAV une commission mensuelle, calculée sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire des actifs des différents compartiments de la SICAV pour le mois considéré, de maximum 0,05% par an, avec un minimum annuel de 36.000 EUR, commission à laquelle s'ajoute les frais de transaction et les frais propres à la fonction d'agent domiciliaire. En outre, toutes dépenses raisonnables et les frais avancés, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les frais de téléphone, télex, fax, transmissions électroniques, et de port encourus par l'Administration Centrale dans le cadre de ses fonctions ainsi que les frais des correspondants, seront à charge du compartiment concerné de la SICAV.

Taxe d'abonnement

La SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe correspondant à 0,05 % par an de ses avoirs nets. Cette taxe est réduite à 0,01 % par an des avoirs nets attribuables aux classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable chaque trimestre et son assiette est constituée par les avoirs nets de la SICAV à la clôture du trimestre concerné. La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe. Aucun droit de timbre et aucune taxe ne seront à payer au Luxembourg lors de l'émission des actions de la SICAV.

Aucun impôt n'est à acquitter au Luxembourg par rapport à la plus-value réalisée ou non réalisée des avoirs de la SICAV. Les revenus de placements reçus par la SICAV peuvent être soumis à des taux variables de retenue fiscale dans les pays concernés. Ces retenues fiscales ne peuvent en principe pas être récupérées. Les indications données ci-avant se fondent sur les lois et usages actuels et peuvent être sujettes à modification.

Exposition globale

L'exposition globale des compartiments sera calculée sur la base des engagements.

Cours de change

Au 31.12.2021, la conversion des actifs financiers en EUR a été faite au cours de change suivant:

1 EUR =	1,036150	CHF
1 EUR =	7,437600	DKK
1 EUR =	0,839600	GBP
1 EUR =	10,296000	SEK
1 EUR =	1,137200	USD

Frais de transactions

Pour l'exercice se terminant au 31.12.2021, la SICAV a prélevé les frais de transactions suivants en relation avec l'achat ou la vente de titres et d'instruments analogues (y compris instruments financiers dérivés ou autres placements appropriés):

Compartiment	Devise	Frais de transaction
MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund	EUR	155.008,16

Tous les coûts de transactions ne peuvent pas être identifiés séparément. Pour les placements dans des titres à revenu fixe, des contrats de change à terme et autres instruments dérivés, les coûts de transaction seront compris dans le prix d'achat et de vente du placement. Même s'ils ne peuvent être identifiés séparément, ces coûts de transaction seront capturés dans la performance de la SICAV.

Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

Les investisseurs peuvent obtenir sur demande les changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période relative au rapport au siège de la Société ou à celui des représentants locaux dans le pays où la SICAV est enregistrée.

Rémunérations

La Société de Gestion a défini et mis en place une politique de rémunération (la " Politique de Rémunération ") en ligne avec la provision sur la rémunération définie par la Directive Européenne 2009/65/EC ("UCITS Directive"), et modifiée par la Directive 2014/91/EU ("UCITS V Directive") comme implémentée dans la Loi Luxembourgeoise du 10 Mai 2016 (la " Loi de 2016 ").

La Société de Gestion a défini et mis en place une politique de rémunération qui est en ligne et promeut une bonne gestion des risques du Fonds, et n'encourage pas la prise de risques qui seraient inconsistants avec le profil de risque du Fonds, et ne contredis pas le rôle de la société de gestion d'agir dans les meilleurs intérêts du Fonds et des investisseurs.

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de la conception, mise en place et revue régulière de la Politique de Rémunération. Durant la revue de la Politique de Rémunération, le Conseil d'Administration de la société de gestion considèrera si le cadre de la rémunération reflète de façon adéquate le profil de risque, les objectifs long terme and le but du Fonds. Aucun changement matériel et aucune irrégularité n'ont été détectés durant la période sous revue.

Information sur la mesure du risque

La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV est celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Chaque compartiment de la SICAV veille à ce que son risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

Total Expense Ratio (TER)

Le TER (Total Expense Ratio) indique de manière rétrospective la totalité des commissions et des coûts imputés périodiquement à la fortune du fonds. Il est exprimé en pourcentage de cette dernière.

Si un compartiment investi au moins 10% de son actif net dans des fonds de fonds le TER correspond à la somme du TER au prorata des fonds cibles particuliers, pondéré en fonction de la part qu'ils représentent dans les actifs totaux du fonds de fonds à la date de clôture, et du TER du fonds de fonds, diminué des commissions rétrocédées reçues des fonds cibles durant la période considérée.

Le TER est calculé suivant les règles de l'AMAS.

Performance du fonds

Le calcul de la performance repose sur la variation de la valeur nette d'inventaire du premier jour ouvrable de chaque année calendrier, se basant sur les prix du marché du dernier jour ouvrable de l'année calendrier précédente.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.

Pour les classes d'actions lancées il y a plus de 3 ans, aucune performance depuis le lancement n'est présentée.

Evènements post clôture

Le Conseil d'Administration de la SICAV constate les développements récents en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie par un grand nombre de pays en conséquence.

Etant donné l'absence d'exposition dans la région, la position du Conseil d'Administration est qu'il soit peu probable que les développements récents en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie aient un impact négatif direct et significatif sur la SICAV.

Néanmoins, puisque la situation continue d'évoluer, il reste difficile, à ce stade, d'estimer l'ensemble des impacts directs et indirects qui peuvent découler de ces développements émergents.

Le Conseil d'Administration de la SICAV continue de surveiller étroitement ces développements et de prendre toutes les actions nécessaires.

Il n'y a pas d'autres évènements significatifs ayant eu lieu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SICAV.

MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund**Environnement et marchés**

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la hausse des marchés, inscrivant des niveaux records et dépassant largement les niveaux précédant la pandémie.

Sur le plan économique, l'inflation s'est emballée, soutenue par la reprise de la consommation, les goulots d'étranglements sur la chaîne logistique ainsi que les taux d'intérêts toujours historiquement bas.

Les indices ont clôturé en hausse franche. Le CAC40 progresse de 29%, et l'indice américain SP 500 de 27%, tous deux soutenus par le maintien des taux d'intérêts à des niveaux historiquement bas et par les plans de relance des banques centrales et des Etats.

En ce début d'année 2022, l'attention des investisseurs est focalisée sur l'inflation et la guerre en Ukraine. Plusieurs hausses des taux d'intérêts par la Federal Reserve sont anticipées par les investisseurs, dans un contexte où les niveaux de valorisation sont toujours particulièrement élevés.

Gestion du fonds

Au 31 décembre, Monocle (part A) est à +4,23% sur 2021 et à +3,08% en annualisé sur 5 ans.

Nous avons démarré l'année 2021 avec une exposition action nette et obligation d'entreprise mesurée. Dans l'état actuel du marché, nous estimons qu'il est difficile de trouver des titres offrant un potentiel de rendement significatif avec un risque raisonnable.

Au 31 décembre 2021, notre exposition action brute est à 37% de la VNI composée de titres pour lesquels le risque pris nous semble être particulièrement mesuré. Pour nous protéger du risque d'éclatement de la bulle, nous détenons une position vendeuse sur l'indice américain S&P 500 pour environ 31% de la VNI.

La poche d'obligations d'états représente environ 52% du portefeuille. Elle est composée d'obligations courtes (Allemagne, France, Pays-Bas, US) offrant peu de risque de taux dans un contexte de rehaussement des taux probable à court-terme.

Les obligations d'entreprise sont à 5% de la VNI.

Enfin, le fonds conserve une exposition en devises étrangères de l'ordre de 16% répartie entre USD, GBP, SEK et CHF.

Données techniques (non auditées) et notes**Données techniques (non auditées)**

		Valoren	ISIN	Commission de gestion	Total Expense Ratio
A - Capitalisation	EUR	26071666	LU1116040533	0,95%	1,20%
B - Capitalisation	EUR	34149243	LU1500599094	1,50%	1,75%
M - Capitalisation	EUR	26073254	LU1116043040	0,95%	1,20%

Le TER sans les frais de performance est de 1.20% pour la classe -A- EUR et de 1.75% pour la classe -B- EUR.

Performance du fonds (non auditées)

		YTD	Depuis lancement	2020	2019	2018
A - Capitalisation	EUR	4,23%	/	6,44%	6,09%	0,12%
B - Capitalisation	EUR	3,63%	/	5,82%	5,48%	-0,44%
M - Capitalisation	EUR	4,22%	/	6,87%	6,09%	0,11%

Notes**Contrats à terme financiers**

Description	Devise	Quantité	Engagement (en devise)	Non réalisé en EUR
<i>Contrepartie</i>				
EUR / USD FX 14/03/2022	USD	117	16.676.156,25	144.037,99
OMX INDEX 21/01/2022	SEK	-126	-30.482.550,00	-157.867,13
S&P E-MINI 500 STOCK INDEX 18/03/2022	USD	-163	-38.781.775,00	-937.049,33
Plus-value nette non réalisée sur contrats à terme financiers				-950.878,47

Contrepartie : Crédit Suisse SA-Luxembourg

État des actifs nets (en EUR) et évolution du fonds

		31.12.2021		
Actif				
Portefeuille-titres à la valeur de marché		104.303.048,24		
Avoirs en banque		8.085.791,56		
Intérêts à recevoir		347.350,44		
Charges constatées d'avance		7.994,27		
		112.744.184,51		
Passif				
Provisions pour frais à payer		145.252,80		
Moins-value nette non-réalisée sur contrats à terme financiers		950.878,47		
		1.096.131,27		
Actifs nets		111.648.053,24		
Évolution du fonds				
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actifs nets	EUR	111.648.053,24	106.649.993,50	104.732.851,76
Valeur nette d'inventaire par action				
A - Capitalisation	EUR	1.806,15	1.732,87	1.628,03
B - Capitalisation	EUR	1.127,07	1.087,64	1.027,80
M - Capitalisation	EUR	1.242,29	1.191,95	1.115,32
Nombre d'actions en circulation				
		à la fin de l'exercice	au début de l'exercice	Nombre d'actions émises
		Nombre d'actions rachetées		
A - Capitalisation	EUR	43.594,677	44.509,029	1.011,365
B - Capitalisation	EUR	3.747,143	1.690,659	2.080,484
M - Capitalisation	EUR	23.091,474	23.224,788	99,000

État des opérations / Variations des actifs nets (en EUR)

Pour la période du
01.01.2021 au 31.12.2021

Actifs nets au début de l'exercice	106.649.993,50
Revenus	
Intérêts sur portefeuille-titres (nets)	1.112.658,59
Dividendes (nets)	1.469.830,39
	2.582.488,98
Frais	
Commission de gestion	1.053.096,17
Commission de performance	480,50
Commission de banque dépositaire et droits de garde	58.925,27
Frais d'administration	61.622,48
Frais d'impression et de publication	345,00
Intérêts et commissions bancaires	34.415,80
Frais de révision, de contrôle, d'avocats, du représentant et autres	111.260,99
Taxe d'abonnement	55.066,62
	1.375.212,83
Revenus (pertes) net(te)s	1.207.276,15
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e)	
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur ventes de titres	5.400.104,31
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur contrats à terme financiers	-9.610.017,55
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur change	204.095,48
	-4.005.817,76
Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e)	-2.798.541,61
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée	
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur portefeuille-titres	7.934.679,39
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur contrats à terme financiers	-610.462,21
	7.324.217,18
Augmentation (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations	4.525.675,57
Souscriptions / Rachats	
Souscriptions	4.227.963,19
Rachats	-3.755.579,02
	472.384,17
Actifs nets à la fin de l'exercice	111.648.053,24

État du portefeuille-titres

Répartition géographique

France	33,57
Allemagne	18,83
Etats-Unis	18,65
Pays-Bas	17,02
Suede	3,65
Jersey	1,70
Bermudes	0,00
Total	93,42

Répartition économique

Pays et gouvernements centraux	51,69
Télécommunication	11,98
Produits pharmaceutiques, cosmétiques et médicaux	8,37
Electronique et semi-conducteurs	5,76
Nourriture et boissons non alcoolisées	4,94
Circulation et transport	3,65
Internet et services d'internet	2,94
Exploitation minière, charbon et acier	1,70
Services divers	1,10
Véhicules	1,11
Photographie et optique	0,18
Société financière, d'investissement et autres sociétés	0,00
Total	93,42

État du portefeuille-titres

Description	Quantité / Nominal	Évaluation (in EUR)	% des actifs nets
Valeurs cotées en bourse ou autres marchés organisés			
Actions			
EUR DANONE	101.000	5.513.590,00	4,94
EUR GAUMONT SA	1.962	196.200,00	0,18
EUR GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	15.000	1.233.750,00	1,11
USD INTEL	142.000	6.430.707,00	5,76
USD MCDERMOTT INTERNATIONAL LTD	9.010	3.248,42	0,00
USD META PLATFORM INC	11.100	3.283.050,47	2,94
EUR ORANGE	1.014.000	9.544.782,00	8,55
GBP PETROFAC	1.383.000	1.899.236,54	1,70
USD PFIZER	180.000	9.346.640,87	8,37
EUR TFI	439.233	3.832.307,93	3,43
Total actions		41.283.513,23	36,98
Obligations			
EUR FRANCE (GOVT OF) 0%/20-250223	15.800.000	15.926.400,00	14,26
EUR GERMANY 1.5%/13-150223	20.500.000	21.018.240,00	18,83
EUR NETHERLANDS 0%/16-150122	19.000.000	19.006.840,00	17,02
EUR RENAULT SA SUB FRN/83-PERPET	2.800	1.237.600,00	1,10
SEK SAS AB FRN/20-PERPET	66.000.000	4.070.512,82	3,65
USD US TREASURY N/B S AH-2022 2.5%/19-150122	2.000.000	1.759.942,19	1,58
Total obligations		63.019.535,01	56,44
Total valeurs cotées en bourse ou autres marchés organisés		104.303.048,24	93,42
Valeurs non cotées en bourse			
Actions			
USD MCDERMOTT INTERNATIONAL LTD WTS	20.042	0,00	0,00
USD MCDERMOTT INTERNATIONAL LTD WTS	18.038	0,00	0,00
Total actions		0,00	0,00
Total valeurs non cotées en bourse		0,00	0,00
Total du portefeuille-titres		104.303.048,24	93,42
Avoirs en banque		8.085.791,56	7,24
Autres passifs nets		-740.786,56	-0,66
Actifs nets		111.648.053,24	100,00

Informations non auditées

Rémunérations

La Société de Gestion a défini et mis en place une politique de rémunération (la "Politique de Rémunération") en ligne avec la provision sur la rémunération définie par la Directive Européenne 2009/65/EC ("UCITS Directive"), et modifiée par la Directive 2014/91/EU ("UCITS V Directive") comme implémentée dans la Loi Luxembourgeoise du 10 Mai 2016 (la "Loi de 2016").

La Société de Gestion a défini et mis en place une politique de rémunération qui est en ligne et promeut une bonne gestion des risques du Fond, et n'encourage pas la prise de risques qui seraient inconsistants avec le profil de risque du Fond, et ne contredit pas le rôle de la société de gestion d'agir dans les meilleurs intérêts du Fond et des investisseurs.

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de la conception, mise en place et revue régulière de la Politique de Rémunération. Durant la revue de la Politique de Rémunération, le Conseil d'Administration de la société de gestion considérera si le cadre de la rémunération reflète de façon adéquate le profil de risque, les objectifs long terme and le but du Fond. Aucuns changements matériels et aucunes irrégularités ont été détectées durant la période sous revue.

Proportion de la rémunération totale des employés du Fond allouée à MONOCLE FUND SICAV au 31.12.2021.

La proportion de la rémunération totale allouée à MONOCLE FUND SICAV a été calculée au pro rata et sur la base de la valeur totale des actifs sous gestion du UCITS géré par la société de gestion.

	Nombre de bénéficiaires	Rémunération totale (EUR)	Rémunération fixe (en % du total)	Rémunération variable (en % du total)
Rémunération totale payée aux employés identifiés par la Société de Gestion pendant l'année fiscale	4	320.000,00*	85,00	0,00

*Seul la moitié de cette somme a été versée au salarié, Monocle AM étant société de gestion de Monocle Fund depuis le 1^{er} juillet 2021.

Réglementation des opérations de financement sur titres

Au 31.12.2021, la SICAV est concernée par le Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Toutefois, aucunes transactions de ce type n'ont été effectuées durant l'année concernée par ce rapport annuel.

Information sur la mesure du risque

La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV est celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Chaque compartiment de la SICAV veille à ce que son risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

Total Expense Ratio (TER)

Le TER (Total Expense Ratio) indique de manière rétrospective la totalité des commissions et des coûts imputés périodiquement à la fortune du fonds. Il est exprimé en pourcentage de cette dernière.

Si un compartiment investi au moins 10% de son actif net dans des fonds de fonds le TER correspond à la somme du TER au prorata des fonds cibles particuliers, pondéré en fonction de la part qu'ils représentent dans les actifs totaux du fonds de fonds à la date de clôture, et du TER du fonds de fonds, diminué des commissions rétrocedées reçues des fonds cibles durant la période considérée.

Le TER est calculé suivant les règles de l'AMAS.

Performance du fonds

Le calcul de la performance repose sur la variation de la valeur nette d'inventaire du premier jour ouvrable de chaque année calendrier, se basant sur les prix du marché du dernier jour ouvrable de l'année calendrier précédente.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.

Pour les classes d'actions lancées il y a plus de 3 ans, aucune performance depuis le lancement n'est présentée.

Informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie

Le Règlement sur la Taxonomie (UE) 2020/852 vise à établir un cadre pour classer les activités économiques durables sur le plan environnemental, tout en modifiant certaines obligations d'information du SFDR. Il définit des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique peut être qualifiée d'écologiquement durable et décrit une série d'obligations d'information visant à améliorer la transparence et à permettre une comparaison objective des produits financiers en ce qui concerne la proportion de leurs investissements qui contribuent à des activités économiques écologiquement durables.

Compte tenu de son objectif d'investissement, MONOCLE FUND SICAV ne prend pas en compte le Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie.

En effet, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

